



Ajournement d'une demande de naturalisation

Par **SARA11**, le **16/03/2013** à **17:00**

Bonjour, rn
Je viens de recevoir un courrier de Rezé, daté le 28/02/13, notifié le 07/03/13, m'indiquant que ma demande de naturalisation est ajournée à 2 ans afin de s'assurer de la pérennité de mon activité professionnelle. Il est noté que :« En effet, l'examen de votre parcours professionnel... ne permet pas de considérer que vous avez réalisé pleinement votre insertion professionnelle. »rn
Je précise que je suis gérante d'une société SARL depuis le 11/12/11 jusqu'à ce jour et en parallèle je termine un doctorat (4ème année). J'ai intégré cette société le 01/06/2011 comme associée, six mois après j'ai pris la fonction de gérant. Avant d'intégrer cette société, j'avais consacré tout mon temps à mes recherches universitaires.rn
Que dois-je mettre dans le recours (dois-je rappeler mon parcours) ? Dois-je m'appuyer sur la circulaire de Valls du 16/10/12 ? qu'elle est la date limite du recours?rn
Merci d'avance de votre aide précieuse. rn
Sara

Par **nono**, le **16/03/2013** à **22:27**

BONSOIR MOI AUSSI JE SUIS DANS LE MEME KA JAIS GRANDI EN FRANCE ET MA DEMANDE A ETER AJOURNEE POUR MOTIF QUE JAI PAYER MET IMPOTS EN RETARD ET JE SUIS EN REGLE ALORS QUE JAI AUCUNE DETTES ILS ON PETETRE UN KOTA DANS L'ANNEE

Par **SARA11**, le **17/03/2013** à **10:15**

J'ignore le nombre de personnes dans la même situation que nous, mais il faut tenter sa chance avec le recours. Avez-vous formulé un recours ? Et comment vous êtes-vous défendu ?
Merci de votre réponse nono.